

Un code pour les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse





Valeurs, éthique et conduite



Valeurs, éthique et conduite

Nous sommes les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse.

Nous sommes guidés par des valeurs.

Nous gérons et offrons les services publics en Nouvelle-Écosse.

Nous tenons au processus démocratique et reconnaissons que nos représentants élus établissent les politiques.

Nous puisons les règles à suivre dans le présent code.

Nous sommes la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.

Valeurs, éthique et conduite

Nous répondons avec fierté aux besoins des Néo-Écossais en matière de service public. Nous appuyons les efforts du gouvernement élu pour élaborer et appliquer les politiques publiques. Nous sommes comptables aux ministres de la Couronne selon le cours normal, et ces derniers ont l'obligation de rendre compte au public.

Nous apprécions la confiance que nous accordent nos représentants élus et les citoyens que nous servons. Nous nous efforçons de répondre aux plus hautes attentes des Néo-Écossais et nous savons que les tâches que nous entreprenons sont importantes et souvent essentielles.

Nous accordons de l'importance au respect, à l'intégrité, à la diversité, à la responsabilisation et au bien public. Nous défendons ces valeurs et nous croyons qu'elles servent le meilleur intérêt de tous les Néo-Écossais. Nous sommes une pierre angulaire de la société dans notre province.

Respect

Intégrité

Diversité

Responsabilisation

Respect

Admiration, civilité et tolérance

Nous respectons nos concitoyens et nos collègues¹. Nous respectons nos prédécesseurs qui ont jeté les fondations sur lesquelles nous faisons fond. Nous respectons ceux et celles qui héritent des résultats de nos efforts.

- nous reconnaissons le bien chez nos collègues et les citoyens que nous servons;
- nous sommes bienveillants et professionnels;
- nous travaillons pour gagner la confiance et le respect;
- nous nous attendons à être respectés.

Nos valeurs au travail

Respect

Intégrité

Diversité

Responsabilisation

Intégrité

Non-partisannerie et honnêteté

Nous offrons un service honnête, ouvert, impartial et non partisan et nous tenons à un tel service². Nous sommes déterminés à respecter les normes de comportement, de sécurité et d'expertise conformes à nos fonctions et à nos responsabilités respectives.

- nous sommes comptables à nos chefs de service;
- nous savons que notre responsabilité envers le public est une question essentielle;
- nous assurons la confidentialité quand il le faut et nous nous attendons toujours à l'honnêteté;
- nous ne nous compromettons pas pour des cadeaux, des marques d'hospitalité ou autres avantages;
- nous donnons l'exemple.

² *Civil Service Act* (loi sur la Commission de la fonction publique), c. 70, Revised Statutes, 1989

Nos valeurs au travail

Respect

Intégrité

Diversité

Responsabilisation

Diversité

Prestation de services à tous les Néo-Écossais

Nous nous efforçons d'être une fonction publique accueillante et compétente sur le plan culturel, non discriminatoire, et représentative de la société néo-écossaise. Nous servons tous les Néo-Écossais quels que soient leur race, leur culture, leur sexe, leur âge, leur croyance spirituelle, leur orientation sexuelle, leurs capacités physiques ou mentales ou autres caractéristiques personnelles³. Nous encourageons les idées nouvelles et travaillons à leur donner vie.

- nous appuyons la diversité et l'inclusion dans le milieu de travail;
- nous créons un environnement qui respecte et apprécie les différences⁴;
- nous croyons que la diversité engendre des idées et que les idées engendrent le progrès.

³ Politique d'équité en matière d'emploi

⁴ Politique sur le milieu de travail respectueux

Nos valeurs au travail

Respect

Intégrité

Diversité

Responsabilisation

Responsabilisation

Responsabilité et transparence

Nous sommes responsables de nos décisions et de nos actions et assumons la responsabilité de nos succès et de nos échecs. Nous sommes objectifs, justes et transparents⁵. Nous sommes guidés par des lois et des politiques établies démocratiquement et nous agissons conformément à ces lois et à ces politiques.

- nous comptons sur les lois et les politiques pour nous guider;
- nous utilisons des processus justes et transparents et encourageons l'utilisation de tels processus;
- nous utilisons efficacement les ressources publiques;
- nous assumons nos responsabilités en expliquant nos décisions et nos actions;
- nous corrigeons les erreurs le plus tôt possible.

⁵ Public Interest Disclosure of Wrongdoing Act, (loi sur la divulgation d'actes fautifs dans l'intérêt du public), 2010, c. 42

Nos valeurs au travail

Respect

Intégrité

Diversité

Responsabilisation

Bien public

Processus démocratique, lois et politiques

Nous savons que nos représentants élus créent les lois et les politiques qui font progresser le bien public. Nous reconnaissons que l'application, la gestion et la mise en œuvre de ces lois et de ces politiques est la meilleure façon de servir le bien public et constitue l'essence même de notre travail de fonctionnaires.

- nous sommes impartiaux et non partisans;
- nous réalisons les engagements du gouvernement;
- nous nous attendons à ce que les politiques du gouvernement fassent progresser le bien public;
- nous avons à cœur la sécurité du public et la sécurité de nos collèques⁶;
- nous travaillons pour gagner la confiance du public.

Notre code en pratique

NOTRE CODE EN PRATIQUE

Nous sommes un service public professionnel, en évolution et désireux de servir les intérêts publics de tous les Néo-Écossais. Nous sommes des fonctionnaires conformément à la description dans la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*). R.S., chapitre 376, article 17.

Nous sommes embauchés en vertu d'une politique d'embauche équitable qui met l'accent sur des processus justes et compétitifs ainsi que des considérations méritoires⁷. Nous sommes sérieux et qualifiés et nous cherchons à atteindre notre plus haut niveau de compétence. Nous sommes des employés de première ligne, des administrateurs, des gestionnaires, des gens de métiers, des artisans, des experts et des professionnels. Nous sommes déterminés à avoir un environnement de travail sain, sécuritaire et positif et à améliorer la santé et la satisfaction au travail des employés⁸. Nous voyons des promesses dans la diversité et des possibilités dans les nouvelles idées. Nous sommes fiers d'avoir un comportement éthique.

Nos recommandations, nos décisions et nos actions reflètent nos valeurs, et nous savons qu'elles reflètent sur le gouvernement. Nous reconnaissons que le code nous donne des directives éthiques pour chacune de nos actions et de nos décisions.

⁷ Politique d'embauche équitable

⁸ Politique sur le milieu de travail sain

NOTRE CODE EN PRATIQUE

Nous sommes déterminés à offrir des services de haute qualité et à maintenir ce niveau de qualité dans la mesure de nos capacités en mettant l'accent sur la sécurité, le bien-être et l'efficacité. Nous sommes engagés à servir le public et nous obtenons de la satisfaction à le faire.

Il faut un bon jugement pour arriver à de bonnes décisions.

Nos cinq valeurs nous guident au moment de prendre toute décision, en particulier quand les décision à prendre sont des plus difficiles. À ce moment-là, nous nous posons les questions suivantes :

- À qui puis-je m'adresser pour avoir un conseil objectif?
- Est-ce que je me sens bien par rapport à ma décision?
- Est-ce que mes collègues appuieraient ma décision?
- Est-ce que cette décision est légale et conforme à la politique du gouvernement?

Quand notre préoccupation est de nature éthique, nous pouvons en discuter avec des collègues ou des gestionnaires. Quand il s'agit d'un conflit entre le travail et les intérêts personnels, nous nous référons à la politique sur les conflits d'intérêt⁹.

Gestion du code

GESTION DU CODE

Les administrateurs généraux¹⁰ voient à l'administration du code en s'assurant que tous les employés en reçoivent un exemplaire. De plus, ils peuvent ajouter au code des procédures et des directives sur les responsabilités ou les exigences uniques contenues dans les lois qui relèvent de leur propre ministère. Nous comptons sur le Conseil du trésor et de la politique pour administrer le code en ce qui a trait aux administrateurs généraux.

Nous reconnaissons que nous devons adhérer aux politiques mentionnées dans les notes de bas de page du présent code.

Notre code de conduite fournit des conventions pour guider et gouverner notre comportement en tant que fonctionnaires au service de la population et de la province de la Nouvelle-Écosse. Quand nous sommes au travail, nous adoptons ces valeurs et nous nous efforçons d'atteindre les normes implicites. Nous sommes les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse.

Consultez http://novascotia.ca/psc/about/overview/publicationsPolicies/codeofconduct/

¹⁰ L'adjoint du membre du Conseil exécutif qui préside un ministère ou un autre organisme, qui est désigné par le gouverneur en conseil sous le titre d'administrateur général.

Pour des renseignements complets sur toutes les politiques liées aux ressources humaines du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, consultez : http://www.gov.ns.ca/treasuryboard/manuals/500HRMgmt.htm

Pour des renseignements sur la Commission de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse et ses programmes de ressources humaines, consultez : http://novascotia.ca/psc

Pour de la formation pertinente, consultez : http://novascotia.ca/psc/employeeCentre/training/

Personnes-ressources:

